

l'an deux mil vingt -cinq
le deux décembre à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHERET, COSTEDOAT,
EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, GILLMANN, LE MOING,
MILON, MUNIER

Date de convocation
27 NOVEMBRE 2025

Pouvoirs : Mme CHARIERAS a donné procuration à Mme FLOHIC
M. CZEPCZAK a donné procuration à M. BONY
M. DIOP a donné procuration à M. MUNIER
M. LAMIRAL a donné procuration à Mme FOUILLOT
M. PASSET a donné procuration à Mme GIBAUD-AZIZA
Mme RANCE a donné procuration à M. LE MOING
M. SANTINHO a donné procuration à M. COSTEDOAT

**Date d'affichage
de la convocation**
27 NOVEMBRE 2025

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
11 DÉCEMBRE 2025

M. COSTEDOAT a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 12

Votants 19

OBJET : Etrennes pour le facteur

Mme la Maire informe l'Assemblée que la commune a pour tradition de verser des étrennes au facteur en charge de la mairie au vu des services rendus. Elle propose de reconduire le montant versé en 2024 soit 150 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DECIDE d'attribuer des étrennes d'un montant de 150,00 € (cent cinquante euros) à M. Candido FERNANDES, facteur à Cernay-la-Ville, pour services rendus, au titre de l'année 2025.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 11 décembre 2025

La Maire
Claire CHERET

Le secrétaire de séance
Thomas COSTEDOAT



Mis en ligne le 11/12/2025 à 14h55

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20251202-DCM2025_060